

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Création d'une centrale à béton sur la commune principale de l'AIOT Chemin des 4 Lauzes 38360 Sassenage.**

**La référence de votre dossier est A-2-TAH75LVAV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 12/12/2022 à 16h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **90765756300017**

Organisme : **RCB**

Fonction : **SAS**

### Personne morale

N° SIRET **90765756300017**

Raison sociale **RCB**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**71 RTE DE LYON**

**38480**

**38480 LE PONT DE BEAUVOISIN**

Signataire

Référent

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Création d'une centrale à béton**

Description des activités :

**Le projet consiste en la construction d'une centrale à béton constituée d'une structure métallique, de 5 silos d'une hauteur de 13.5 m, d'une trémie de stockage granulat d'une hauteur de 10.25 m, d'un malaxeur, d'un déchargeur de camion, d'un bungalow de production, d'un local adjuvant sur rétention, d'un conteneur de rangement en E+2, et d'un local chauffeur en E+2, d'un groupe électrogène pour fonctionnement en autonomie avant installation d'un transformateur par Enedis en bord de parcelle. La centrale sera habillée d'un bardage de couleur identique aux bâtiments environnants. L'accès au site se fera par une seule entrée/ sortie avec cependant un sens de circulation autour de la centrale, ainsi que de la signalisation routière au sol. Le bungalow de production, le local adjuvant, le local chauffeur et le conteneur de rangement seront reliés au réseau électrique. Le local chauffeur sera relié au réseau d'eau potable, d'assainissement et d'électricité. La centrale nécessite un abonnement de 400 Kva et utilisera un groupe électrogène si besoin, en attendant les travaux réalisés par Enedis. La centrale est réalisée afin de produire du béton bas carbone, en utilisant des liants bas carbone, ainsi que des granulats recyclés. La suite du projet sur la plateforme consistera dans un second temps en la production de granulats issus de la démolition sur le secteur, par l'entreprise EIFFAGE. Des matériaux locaux issus de circuits courts. Attendant à la centrale se trouvera une unité de recyclage intégral, de l'eau et des déchets solides, de façon à les réutiliser en circuit fermé. Aucun rejet. (Marque de la centrale MATEC). Les**

eaux recyclées seront traitées par une presse à boue, les débarrassant ainsi de toute pollution. Les eaux recyclées, après passage dans la presse à boue, seront collectées dans une cuve de 50 + 30 m3 et réutilisées en priorité dans la production du béton, le lavage des camions et de l'installation.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **Chemin des 4 Lauzes 38360 Sassenage**

X : 908243

Y : 6461968

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

2518	b	Production de béton prêt à l'emploi	Capacité de malaxage 3 m3	D
------	---	-------------------------------------	---------------------------	---

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **35**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le bac de récupération des eaux recyclées fait 50m3, auquel nous avons rajouté un bac de 30 m3 par précaution en déversement. Ce bac nous servira également à constituer un petit stock d'eau de forage de manière ponctuelle, en cas de nécessité pour la production. La priorité étant donné à l'utilisation d'eau recyclée.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Système réglementaire en vigueur.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Engagement MO.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PC1. Plan de situation du terrain.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PC2. Plan MasselCPE.pdf**